



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 16889

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la politique de lutte contre le tabagisme qui demeure l'une des principales causes de mortalité évitable avec plus de 70 000 morts par an. Malgré l'enjeu majeur de santé publique et les obligations internationales souscrites par notre pays en 2004, il n'existerait pas de véritable politique globale et continue de lutte contre le tabagisme en France selon un récent rapport de la Cour des comptes. Cette évaluation met en lumière une recrudescence inquiétante de la prévalence tabagique quotidienne chez les femmes, les personnes en situation de précarité et les jeunes. Parmi les recommandations formulées par la Cour, la construction d'une véritable stratégie renouvelée et coordonnée s'impose. Elle préconise, en outre, la mise en place d'un dispositif de pilotage, d'action et de suivi des résultats. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La lutte contre le tabac est un enjeu majeur en France, du fait d'un niveau de consommation préoccupant marqué par une reprise à la hausse ces dernières années, notamment chez les jeunes et chez les femmes. Le tabagisme constitue la première cause de mortalité évitable, avec 73 000 morts chaque année. C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, plusieurs mesures tournées en priorité vers les jeunes et les femmes ont été annoncées par la ministre des affaires sociales et de la santé, qui s'ajoutent à la hausse de la fiscalité du tabac votée l'automne dernier par le Parlement en loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Ainsi, avant l'été 2014, chaque paquet de cigarettes devra porter un logo pour alerter les femmes enceintes des conséquences du tabagisme sur le développement du fœtus et sur l'état de santé du nourrisson. Une mesure pour relever le défi de l'aide à l'arrêt et inciter les jeunes fumeurs à cesser le plus tôt possible de fumer sera inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. Enfin, la campagne médiatique de 2013 menée par l'institut national de prévention et d'éducation à la santé sera déclinée pour mieux cibler les publics prioritaires : les jeunes et les fumeurs souhaitant s'arrêter de fumer. Enfin, des partenariats sont recherchés avec les villes souhaitant développer des espaces extérieurs sans tabac, comme les abris-bus ou les espaces de jeux pour enfants dans les jardins publics ; dans le même esprit, des discussions ont été lancées avec les cafés et restaurants afin de promouvoir les terrasses sans tabac, sur une base volontaire. S'agissant de la cigarette électronique, la ministre a annoncé l'interdiction de la publicité et de la vente aux mineurs de même que, sous réserve de sa faisabilité juridique, l'interdiction de « vapoter » dans les lieux où il est interdit de fumer. Ces premières mesures s'inscrivent dans une stratégie globale qui trouvera son prolongement dans le plan addictions préparé par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie qui sera annoncé en juillet et le plan cancer lancé par le Président de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16889

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 juin 2013

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 921

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6869